



COINGS

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 septembre 2022

- **Présents** : Jean Tortosa, Martine Lacotte, Abdel Eragragui, Jean-François Morin, Michel Lacou, Laëtitia Brugeat, Benjamin Delage, Maud Bazier, Martine Tortosa
- Véronique Brault, secrétaire de mairie,
- **Absents excusés** : Marion Desmarelles (pouvoir à Martine Lacotte), Cécile Artacho (pouvoir à Abdel Eragragui) Alexandre Fillonneau.
- **Secrétaire de séance** : Jean-François Morin

Le maire rappelle qu'en raison de la fin de l'état d'urgence sanitaire lié à la Covid, le fonctionnement classique du conseil est rétabli en ce qui concerne le quorum (la moitié+1 des conseillers) et les pouvoirs (1 pouvoir par conseiller).

Par ailleurs les PV seront désormais signés par le maire et le secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 18h.

L'ordre du jour est rappelé :

1. Approbation du PV du 27 juin 2022
2. Convention d'habilitation pour le dépôt en groupement de Certificats d'Economie d'Energie (CEE) avec Châteauroux métropole
3. Convention pour retournement du bus (route de Villers)
4. Fourniture de repas à domicile par le CCAS de Déols
5. Avis sur le projet d'implantation COVEPA à Montierchaume
6. Fonds de concours 2022 (plan de financement)
7. Demande de subvention présentée par le Secours Populaire
8. Décisions modificatives
9. Questions et informations diverses

PV de la séance du 27 septembre 2022

Adopté à l'unanimité

Convention d'habilitation pour le dépôt en groupement de Certificats d'Economie d'Energie (CEE) avec Châteauroux métropole

Le code de l'énergie prévoit que toute personne dont l'action engendre des économies d'énergie peut obtenir en contrepartie des certificats d'économie d'énergie (CEE) à condition d'atteindre un certain seuil d'éligibilité, certificats qui peuvent ensuite être vendus.

Les travaux de modernisation de l'éclairage public engagés à Coings, avec le passage en leds, s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par le code de l'énergie. La commune ne pouvant à elle seule atteindre le seuil d'éligibilité, il est proposé d'utiliser la possibilité offerte par le code de l'énergie de se regrouper pour atteindre ce seuil.

Châteauroux métropole a signé il y a plusieurs années une convention avec la Compagnie des Economies d'Énergies (C2E) pour valoriser les travaux d'efficacité énergétique en CEE.

La passation d'une convention avec Châteauroux métropole permettrait de mettre en œuvre le dispositif de regroupement.

Il vous est donc proposé de valider la convention d'habilitation pour le dépôt en groupement de CEE jointe en annexe et d'autoriser le maire à la signer

Proposition adoptée à l'unanimité

Convention pour retournement du bus (route de Villers)

Dans le cadre de l'amélioration de la desserte de Coings par les bus urbains Horizon opérée depuis début juillet 2022, un arrêt a été aménagé route de Villers. Cet arrêt nécessite que le bus puisse faire demi-tour dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

Après échanges avec les services de Châteauroux métropole et le propriétaire du terrain situé derrière l'arrêt de bus, une solution a été trouvée pour le retournement du bus, en empruntant une partie de la parcelle concernée.

Une convention avec le propriétaire et le locataire de la parcelle permettrait de formaliser l'accord verbal obtenu.

La commune prendra à sa charge les éventuels dommages occasionnés par le passage du bus.

Il est proposé d'approuver la convention et d'autoriser le maire à la signer.

Adopté à l'unanimité

Fourniture de repas à domicile par le CCAS de Déols

Depuis de nombreuses années la commune de Coings conventionne avec le CCAS de Déols pour permettre à des habitants de la commune de bénéficier de la fourniture de repas à domicile.

Selon les termes de la convention signée le 26 juin 2019, la commune règle 1€ par repas pris.

Au vu du contexte actuel et de l'augmentation des frais inhérents à la livraison des repas, le conseil d'administration du CCAS a été contraint d'augmenter le montant de la participation communale qui passe à 1.20 € par repas.

Il est proposé au conseil de valider cette participation qui sera intégrée dans la nouvelle convention qui sera prochainement proposée.

Adopté à l'unanimité

Avis sur le projet d'implantation COVEPA à Montierchaume

La société COVEPA Michels a déposé en préfecture un dossier en vue d'exploiter une installation de production de boîtes pliantes en carton imprimé pour le conditionnement de produits de grande consommation sur le territoire de la commune de Montierchaume.

Une enquête publique est ouverte en mairie de Montierchaume depuis le 6 septembre pour une durée de 17 jours. Un avis portant à la connaissance du public l'ouverture de l'enquête a été affiché en mairie de Coings et de Déols, concernées par le rayon d'affichage de 2 km.

Conformément à l'article R 181-38 du code de l'environnement les conseils municipaux sont appelés à donner leur avis.

Il s'agit en fait d'une extension de 662 m² du bâtiment existant (d'une surface actuelle de 12000 m²) destinée à l'implantation d'une nouvelle machine d'impression.

Ce projet d'extension n'appelant pas d'observation particulière de la part de la commune, il est proposé d'émettre un avis favorable à la demande déposée.

Avis favorable donné à l'unanimité

Fonds de concours 2022 (plan de financement)

Le conseil du 23 mai a validé les travaux d'élargissement et de renforcement de la chaussée de la route du château d'eau entre l'allée des Cèdres et la rue du Bois qui seront réalisés par la société EUROVIA dans le cadre un groupement de commandes organisé par Châteauroux métropole.

Le devis établi par la société Eurovia s'élève à 68 678.10€ HT soit 82 413.72€ TTC

Le fonds de concours de Châteauroux métropole a été sollicité à hauteur de 15 550 €.

Il est nécessaire d'approuver le plan de financement de l'opération

	Dépenses	Recettes
Réfection Route du château d'eau	68 678.10€	
Fonds de concours		15 550 €
Autofinancement		53 128. 10€

Adopté à l'unanimité

Demande de subvention présentée par le Secours Populaire

Par courrier du 29 juin 2022, la fédération de l'Indre du Secours Populaire Français sollicite une subvention exceptionnelle pour faire face aux conséquences financières des dommages causés par les intempéries du début de l'été.

Il est proposé au conseil de se prononcer sur le principe d'une subvention et sur le montant qui pourrait être alloué.

Une subvention exceptionnelle de 100 € est allouée à l'unanimité

Décisions modificatives

Il s'agit de ventiler différemment des crédits d'investissement inscrits au budget, pour tenir compte des demandes de la trésorerie : le crédit de 150 000€ inscrit au compte 2313 est transféré à hauteur de 100 000€ au compte 2312 et de 50 000€ au compte 2317

Adopté à l'unanimité

Questions et informations diverses

- Informations générales
 - En application du décret du 29 juillet 2022, le maire doit désigner un correspondant incendie et secours : un binôme Benjamin Delage / Martine Tortosa est proposé.

- Les élections professionnelles dans la fonction publique se dérouleront le 8 décembre afin de désigner les représentants des personnels dans les CAP, CHSCT et comités techniques.
 - Video protection dans l'agglomération : l'ensemble des communes de l'agglomération ont été consultées ; compte tenu du faible nombre de communes intéressées, Châteauroux métropole a décidé de ne pas donner suite.
 - L'augmentation du coût de l'énergie et des matières premières va nécessiter une grande vigilance pour maîtriser les dépenses de fonctionnement (notamment pour ce qui concerne l'électricité et le chauffage) et préserver la capacité d'investissement.
- Rentrée scolaire
Abdel Eragragui fait le point sur la réunion parents-enseignants tenue le vendredi 16 septembre précédée de l'apposition de la plaque « école Cydonia » ; l'école compte 94 élèves à la rentrée. L'espace numérique de Travail (ENTprimOT) financé par la mairie est opérationnel et permettra de faciliter les échanges entre familles et équipe éducative.
- Point sur les travaux dans la commune
 - Trois quais de bus ont été aménagés rue du château d'eau, avenue Marcel Dassault et route de Villers avec installation d'un nouvel abri sur ce dernier ; un quatrième quai sera mis aux normes au Moulin de Notz dans le cadre du réaménagement global ; une subvention de 1500 € sera allouée par Châteauroux métropole pour chaque opération
 - Les sanitaires de la maternelle ont été entièrement rénovés.
 - La mise en place d'un grillage autour du stade (pour empêcher les dégâts de lapins) a été réalisée par les membres et joueurs du club de foot, l'opération étant financée par la mairie.
 - La réfection de la rue du château d'eau entre l'allée des Cèdres et la rue du Bois interviendra en octobre.
 - La modernisation de l'éclairage public va se poursuivre dans les semaines à venir.
 - L'installation d'une borne électrique place des tilleuls est engagée
 - Un nouveau mode de chauffage (climatisation réversible) va être installé pendant les vacances de Toussaint dans la bibliothèque de l'école.
 - Le réaménagement de la traversée du moulin de Notz, en concertation avec le conseil départemental, a pris du retard mais devrait être réalisée en fin d'année.
 - Un congélateur et une friteuse, entreposés depuis plusieurs années dans l'atelier municipal, et qui ne figurent pas à l'inventaire, sont remis à titre gratuit au comité des fêtes.
 - Le déploiement de la fibre est achevé et à quelques exceptions près toutes les habitations sont raccordables : 10 opérateurs sont susceptibles d'intervenir mais 2 seulement semblent à ce jour s'être manifestés.
 - Laetitia Brugeat évoque plusieurs sujets :
 - La vitesse excessive constatée rue des noyers après les entraînements de foot ; Benjamin Delage va se rapprocher des joueurs
 - Le Téléthon : une réunion sera très prochainement organisée avec notamment le comité des fêtes et familles Rurales pour définir les actions pouvant être mises en œuvre
 - Les décorations de Noël : de nouvelles décorations seront réalisées par des habitants
 - Écrans à la diète : reconduction de l'opération
 - Olympiades : première prise de contact avec des habitants de la commune pour évoquer l'organisation éventuelle d'Olympiades en juin prochain
 - Recherche d'idées et établissement de devis pour les cadeaux remis aux enfants de l'école à Noël

Fin du conseil municipal à 20H